

**Projet de réaménagement de la route 132 et de reconstruction  
du pont Arthur-Bergeron à Grand-Métis et à Sainte-Flavie**

**LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 11 MAI 2015 À SAINTE-FLAVIE**

**Québec, le 9 avril 2015** – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de réaménagement de la route 132 et de reconstruction du pont Arthur-Bergeron à Grand-Métis et à Sainte-Flavie* par le ministère des Transports. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **lundi 11 mai 2015, à compter de 19 h 30, au Centre municipal Léon-Gauvreault, 775, route Flavie-Drapeau, à Sainte-Flavie**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 25 mai 2015.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 25 mai 2015, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bureau de la municipalité, 775, route Flavie-Drapeau, Sainte-Flavie ;
- Bibliothèque Olivar-Asselin, 505, route de la Mer, Sainte-Flavie.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

## **LE PROJET**

Le ministère des Transports vise à construire un nouveau pont et à réaménager un tronçon d'environ 2 km de la route 132, à Sainte-Flavie et à Grand-Métis. Plus précisément, le projet a pour but de remplacer le pont Arthur-Bergeron arrivé à la fin de sa vie utile de même qu'à corriger plusieurs éléments de géométrie de la route actuelle, dont la largeur de son emprise, sa pente et certains rayons de courbure afin d'améliorer la sécurité des usagers en augmentant la distance de visibilité à certains endroits.

À cet effet, le promoteur propose notamment de réaménager l'intersection de la route 132 avec le chemin Perreault en fixant l'angle de croisement à 90 degrés, augmentant ainsi la visibilité dans ce secteur accidentogène. Le promoteur propose également de construire un nouveau pont à 60 m en amont du pont existant, ce qui permettrait de conserver l'infrastructure actuelle dont l'indice patrimonial est élevé. Une fois restauré par le ministère des Transports, le pont actuel serait rétrocédé à la MRC qui recevrait du même coup un montant forfaitaire lui permettant d'en effectuer l'entretien à des fins récréotouristiques.

Le coût total du projet serait de 17,5 M\$ (en dollars de 2012), dont 1,8 M\$ pour la restauration du pont actuel et 5,5 M\$ pour la construction du nouveau pont.

## **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Les principales répercussions du projet sur le milieu naturel concernent la perte d'environ 350 m<sup>2</sup> d'habitat du poisson dans une rivière à saumon (rivière Mitis) et la perte de 0,75 hectare d'un milieu humide d'une superficie de 1,01 hectare. Les principaux impacts du projet sur le milieu humain concernent le changement d'utilisation de 4,68 hectares de terres en zone agricole protégée, dont 570 m<sup>2</sup> actuellement en culture, l'altération du paysage par la présence du nouveau pont ainsi que la perturbation des activités de pêche à proximité de la zone des travaux de construction.

## **LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE**

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 25 mai 2015, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 536 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [rte-132-pont-abergeron@bape.gouv.qc.ca](mailto:rte-132-pont-abergeron@bape.gouv.qc.ca).